



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DE SAINT JULIEN aux BOIS du 07/02/2024

L'an deux mille vingt quatre, le 07 février 2024, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Saint Julien aux Bois se sont réunis à la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Martine LAVERGNE, Maire.

Madame le Maire ouvre la séance à 20h 35 et procède à l'appel des membres du conseil.

Etaient présents

Martine Lavergne	Jean- Yves Alix absent Procuration E.Combe	Isabelle da Fonseca
Annick Ducatel	Didier Masquelier	Gaetan Jaladis
Emmanuel Combe	Pierre Gire	Victor Fourtet
Maryline Dupont		

Secrétaire de séance : Annick DUCATEL

Madame le Maire fait circuler les feuilles d'émargement pour l'approbation du procès verbal du Conseil Municipal précédent (PV du 19/10/2023) mais Annick informe que l'on reviendra sur la délibération concernant l'assainissement (les chiffres donnés sont nationaux et ne reflètent pas la réalité de la commune)

Procès verbal approuvé à l'unanimité

Mme le Maire informe qu'il y lieu de rajouter 2 délibérations à l'ordre du jour.

Ordre du jour

1/ Organisation des temps scolaires à la rentrée en septembre 2024

Mme le Maire rappelle aux membres du CM que notre école fonctionne sur une semaine de 4 jours depuis la rentrée 2018. La commune avait obtenu une autorisation dérogatoire, si on souhaite conserver les mêmes modalités de fonctionnement, on doit solliciter le renouvellement de cette dérogation (validité 3 ans) à compter de septembre 2024.

Approbation à l'unanimité

V. Fourtet prend la parole en suggérant que les élèves puissent visiter des exploitations agricoles, celles artisans locaux pour éviter la déconnexion des jeunes de leur environnement .

Il convient de voir avec le directeur de l'école David Blanché si cela est possible

2/ Programme annuel des coupes de bois 2024

Madame le Maire présente aux membres du CM le programme annuel des coupes de bois 2024 proposées par l'ONF

Coupes réglées

Nom de la forêt	N° de parcelle forestière	Surface à parcourir (ha)	Type de coupe	Destination de la coupe : vente ou délivrance	Type de dévolution : Vente en bloc et sur pied Vente sur pied à la mesure (UP) Vente en bois façonnés
Communale de St Julien aux Bois	9A	1.7	A3	Vente	En bloc et sur pied
Communale de St Julien aux Bois	9B	9	E4	Vente	En bloc et sur pied
Communale de St Julien aux Bois	10A	1	E2	Vente	En bois façonnés
Communale de St Julien aux Bois	13A	13.1	E5	Vente	En bloc et sur pied
Communale de St Julien aux Bois	15	13	AMEL	Vente	En bois façonnés
Communale de St Julien aux Bois	16B	3.59	E2/E3	Vente	En bois façonnés
Communale de St Julien aux Bois	17	4.3	E2/E3	Vente	En bois façonnés
Communale de St Julien aux Bois	19A	20.2	E3	Vente	En bloc et sur pied
Communale de St Julien aux Bois	29A	12.9	E5	Vente	En bloc et sur pied
Communale de St Julien aux Bois	42	11.5	E3	Vente	En bloc et sur pied
Communale de St Julien aux Bois	46A	5.1	RE	Vente	En bloc et sur pied
Sectionale de Sagiran	53	3.15	A3	Vente	En bloc et sur pied
Sectionale de Vidal	54A	1.7	A3	Vente	En bloc et sur pied

Approbation à l'unanimité

Bois façonnés

Nom de la forêt	N° de parcelle forestière	Surface à parcourir (ha)	Type de coupe	Type de convention : ATDO (assistance technique à
-----------------	---------------------------	--------------------------	---------------	--

				donneur d'ordre) ou VEG (ventes et exploitations groupées)
Communale de St Julien aux Bois	10A	1	E2	VEG
Communale de St Julien aux Bois	15	13	AMEL	VEG
Communale de St Julien aux Bois	16B	3.59	E2/E3	VEG
Communale de St Julien aux Bois	17	4.3	E2/E3	VEG

Approbation à l'unanimité

3/ Délimitation de voirie au village de Miermont

Suite à la demande de Mme Belveyre de vouloir fermer sa propriété, le géomètre est intervenu sur place le 29 /01 pour : régularisation de l'emprise du chemin rural sur cette propriété depuis plusieurs années sans document officiel établi à l'époque

Un document d'arpentage a été réalisé dont le coût est le suivant : 797€ HT 956€ TTC.

Il lui sera proposé de partager les frais du document , la commune prenant en charge l'acte administratif.

Approbation à l'unanimité

4/ Bassin de décantation à l'étang du QUINSAC

. Mme le Maire rappelle la délibération du 28 avril 2023 décidant l'aménagement du bassin de décantation à cet étang, désigné comme réserve incendie du massif forestier. Le CPIE a été choisi comme maître d'œuvre. Elle précise que ces travaux peuvent être subventionnés par le Département et l'Agence de l'EAU à hauteur de 40% et que la réalisation se fera lors de la prochaine vidange.

Après délibération, le conseil :

- Décide de lancer une procédure adaptée dématérialisée pour le marché

- Autorise Mme le Maire à solliciter les aides du département et de l'Agence de l'EAU.
- Autorise Mme le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour cette opération.

Le CPIE estime les travaux entre 10.000€ et 15.000€. Pour un 2^{ème} devis, Jean – Yves a rendez – vous avec Mr Pouget le 13/02.

Après étude du plan proposé, P. Gire demande si l'ancien étang sera vidè ?

D. Masquelier : C'est à voir à ce moment là, sur place mais en attendant ces travaux rendront la vidange plus facile et surtout moins dangereuse, d'ailleurs il faudra songer à remplacer les planches du moine.

Mme le Maire: il ne se fera rien sans l'accord de la police de l'eau sur le projet proposé.

Approbation à l'unanimité

5/ Mise en valeur de la zone humide : demande de DETR

Mme le Maire rappelle au conseil :

- La délibération 20210048 acceptant la réalisation de ce projet avec création d'une aire de covoiturage, aire de stationnement de campings cars, de stationnement de bus/ car et l'aménagement du chemin creux entre la zone humide et la salle polyvalente.
- La délibération 2023002 fixant la plan de financement du projet.
- Les délibérations 2023008 et 20230024 sollicitant une subvention « fonds vert »

Mme le Maire précise que les subventions « fonds vert » demandées à la place de la DETR n'ont été attribuées que sur une partie du projet

Elle propose de reporter la demande de DETR sur 2024 afin de compléter le financement de ce projet.

Après délibérations et approbation à l'unanimité, le conseil municipal :

- Sollicite Mr Le Préfet pour une aide DETR
- Charge Mme le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour la demande de subvention.

6/ Création d'un emploi permanent :

Suite à la demande de départ à la retraite de Michel Pantène, Mme le Maire au vu de l'analyse de l'organisation du service technique et de la taille démographique de la commune, propose à l'assemblée :

La création à partir du 1^{er} juillet 2024 d'un emploi permanent d'agent des interventions techniques, polyvalent, en milieu rural, à temps complet.

Après délibérations, le conseil décide :

De créer au tableau des effectifs à compter du 1^{er} juillet 2024 cet emploi aux grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux relevant de la catégorie hiérarchique C

- Adjoint technique
- Adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- Adjoint technique principal de 1^{ère} classe

D. Masquelier : Quel est le salaire ? le SMIG durant 3 / 4 ans V. Fourtet : on peut proposer quelqu'un de la commune mais qui travaille dans une autre commune ?

D'autoriser Mme le Maire

- A pourvoir cet emploi par un agent contractuel de droit public recruté à durée déterminée de 1 à 3 ans maximum renouvelable une fois dans les conditions fixées par le code général de la fonction publique.
- A modifier le tableau des effectifs à compter du 1^{er} juillet 2024.
- A procéder au recrutement de l'agent affecté à cet emploi.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent seront inscrits au budget

Approbation à l'unanimité

7 / Prime Pouvoir d'Achat Exceptionnelle

Décret n° 2023-1106 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale

Le conseil, après avoir entendu les explications de Mme la Maire et après avis favorable du comité social territorial le 30 janvier 2024 sur la mise en place de cette prime décide que le versement sera fait avant le 30 juin 2024 selon le tableau ci-après.

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant maximum de la prime de pouvoir d'achat prévu par le décret	Montant proposé par la collectivité (pour un agent)	Nombre d'agents concernés
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €	400	3
Supérieure à 23 700 € et inférieure	700 €		

ou égale à 27 300 €			
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €	300	1
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €		
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €		
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €	175	1
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €		

Approbation à l'unanimité

8/ Association SINTRI MEMORI « OPERATION CADILLAC »

Mme le Maire rappelle au conseil la prise en charge par la commune de la stèle qui sera inaugurée lors de la journée commémorative dans le cadre du 80^{ème} anniversaire d'un des plus grand parachutage d'armes à destination de la résistance Française lors de l'opération Cadillac. Il serait bien de compléter par un pupitre d'information ou une table d'interprétation.

P. Gire présente 3 propositions de devis de Seri-Publi Inter Signal

Après examen des documents, le conseil choisit la table d'interprétation proposition 3 pour un montant de 9138.40€

Des demandes d'aides au financement ont été faites auprès du Département, de l'ONAC Souvenir Français...

Une plaque en lave émaillée sera posée sur la table avec le logo opération cadillac

Approbation à l'unanimité

10 / Chemin Labesse

Suite à la demande de J. Magne le morceau de chemin goudronné sera refait pour un montant de 5272€ HT en profitant de la présence d'Eurovia sur la commune

Approbation à l'unanimité

11 / Affaires diverses

En prévision de la réfection de la route du Jaladis bas à Leconet , un courrier sera envoyé aux propriétaires riverains leur demandant d'élaguer leurs arbres en bordure de la route.

Horloge de l'église : malgré un essai pour la remettre à l'heure, nous avons fait intervenir la maintenance qui nous a proposé 2 solutions avec devis. de SAS HONORE ,la réparation ou

le changement Malgré la différence de coût, le conseil à voté pour le changement de l'horloge

Montant : 2342.38 € HT

D. Masquelier informe que le fossé creusé après l'entreprise Fabié sur la route de Labesse a détruit une entrée busée permettant l'accès à une parcelle communale : on prendra contact avec la DDE à saint Privat.

Mr Gane propriétaire du hangar derrière l'entreprise Bourbouze dit que la tranchée faite pour alimenter en électricité la borne électrique lui pose des problèmes. On en parlera lors de prochaine réunion travaux.

Mur effondré à Lassalle chez Denis Rouzeyrol : P. Gire propose de faire comme à la salle des fêtes avec l'aide d'Adrien sur 2 jours .

Information de la FEDE 19 par E. Combe toutes les ampoules seront changées en 2025 pour des leds et tout sera mis sur horloge.

Fin de la séance 21h50

La secrétaire



Martine LAVERGNE

